

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

Accusé de réception en préfecture  
070-217004332-20230622-DE-32-2023-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2023  
Date de réception préfecture : 27/06/2023

*Nombre de conseillers*

en exercice : 15

présents : 10

votants : 15

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-deux du mois de juin à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 juin 2023, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, Mme Véronique BATISSE, Mme Annie BAUMLIN, M. Romain MUNIER, M. Gilles GARDIENNET, M. Stéphane CHEVILLARD, Mme Estelle TURAN, M. Pierre ARTAUX.

**Absent excusé :** /

**Ont donné pouvoir :** M. Christian CHAUSSALET à M. Bruno BIDOYEN  
Mme Marie-Noëlle MOUGIN à M. Gilles GARDIENNET  
-M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE  
-Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN  
-Mme Séverine CHARLOT à Mme Estelle TURAN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Le Maire propose de rattacher une délibération à l'ordre du jour concernant :

- la gestion forestière des parcelles boisées cadastrées section AC N°27-31-352 et AD N°169 par l'ONF.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent d'ajouter une délibération à l'ordre du jour.

**TARIFS POUR LA VENTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE**

**32/2023**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'organiser des ventes publiques de livres de la bibliothèque communale à destination des particuliers, dans ses lieux (Salle du Presbytère RDC) et/ou lors de manifestations locales ou d'évènements particuliers. Il s'agit de pouvoir donner une seconde vie à certains ouvrages.

Les ouvrages concernés présentent tous un état physique correct mais un contenu ne correspondant plus à la demande publique en bibliothèque : il peut s'agir de documents au contenu daté ou obsolète, n'offrant plus aux lecteurs un état à jour de la recherche ; d'ouvrages défraîchis dont la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse ; d'ouvrages dépassés dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapport aux besoins ; de documents ne correspondant plus à l'actualité et à la demande du public

Pour concilier l'esprit de ces ventes publiques, organisées à destination du plus grand nombre, il est proposé d'établir les tarifs de vente suivants :

- 0.50 € pour les BD

- 0.50 € pour les livres

- 3.00 € pour les lots et collections

Ces sommes seront encaissées sur la régie de recettes de la Commune de Quincey

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ADOPTE** l'organisation de ventes publiques de livres de la bibliothèque à destination des particuliers,
- **APPROUVE** les tarifs pour la vente de livres de la bibliothèque,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à percevoir les recettes correspondantes par l'intermédiaire de la régie de recettes de la commune de Quincey.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le **23 juin 2023**  
Pour copie conforme :  
La Secrétaire de Séance

  
Véronique BATISSE

En Mairie, le **23 juin 2023**  
Le Maire,

  
Bruno BIDOYEN

